



Section Définitions	Page 1 de 2
	Date : 25 mars 2024

Termes	<p>Vous trouverez ci-dessous les définitions des termes utilisés dans les politiques. Sauf indication contraire, ces définitions s'appliquent à toutes les politiques.</p>
Définitions	<p>Animal d'assistance certifié – Tout animal qui a été dressé individuellement par une organisation ou une personne spécialisée dans le dressage des animaux d'assistance pour accomplir des tâches visant à aider les personnes handicapées à répondre à un besoin lié à leur handicap.</p> <p>École désignée – École qui a été désignée par le conseil scolaire comme étant l'école d'origine d'un élève en fonction de son adresse et/ou de son programme d'apprentissage.</p> <p>Adresse de résidence principale – Adresse à laquelle un élève réside en permanence avec un parent/une tutrice ou un tuteur. Dans le cas d'une garde conjointe, les parents/tutrice et tuteur doivent déterminer quel domicile sera désigné comme adresse de résidence principale.</p> <p>Seconde adresse – Adresse d'un centre de garde d'enfants ou d'une personne qui s'occupe de l'élève avant ou après l'école.</p> <p>Adresse de résidence secondaire – Adresse qui n'est pas l'adresse de résidence principale dans le cadre d'une entente de garde conjointe.</p> <p>En dehors du secteur de fréquentation – S'applique à une école qui n'est pas une école désignée, conformément à la définition ci-dessus.</p> <p>Zone de marche – Zone à partir de l'adresse de résidence principale ou de la seconde adresse qui ne répond pas aux critères d'admissibilité, conformément à la politique E-01 – Politique de transport et d'admissibilité.</p> <p>Personnes désignées – Personnes qui ont été</p>



Section Définitions	Page 2 de 2
	Date : 25 mars 2024

	<p>désignées par le parent/la tutrice ou le tuteur (y compris le parent/la tutrice ou le tuteur) comme étant autorisées à accueillir un élève de la maternelle/du jardin d'enfants ou un autre élève reconnu à l'arrêt d'autobus.</p> <p>Transport de courtoisie – Trajet en autobus pour les élèves qui se trouvent dans la zone de marche, mais qui ont fait une demande de transport qui a été approuvée, conformément à la politique E-05 – Transport de courtoisie.</p> <p>BusPlanner – Il s'agit du logiciel utilisé par les services de transport des élèves pour l'élaboration des itinéraires et l'administration des services de transport des élèves.</p>
--	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------